

Séance du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026

Nombre de conseillers	
- En exercice	15
- Présents	
- Votants	
- Absent(s) excusé(s)	
- Absent(s)	
- Pouvoir	
DATE CONVOCATION	16/03/2026

De la commune de : **VERRIERES EN FOREZ**
Séance du : **20 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six le vingt du mois de mars à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé Peyronnet, Maire.

	P	AE	A		P	AE	A		P	AE	A		P	AE	A
KLEIN Kévin	x			MOULIN Guillaume	x			ROBERT Clément	x			ARTHAUD Michel	x		
BRUYAS Maryline	x			ROBERT Nicole	x			JACQUET Paola	x			CLÉMENÇON Corinne	x		
NEVES Sébastien	x			GUILLOT Alexandre	x			VERNET Didier	x			GOUBIER Michel	x		
SCHMIDT Annabelle	x			DHAINAUT Claire	x			MOMAN Carmen	x						

* Secrétaire séance : Guillaume MOULIN

* Pouvoir(s) :

Approbation du précédent conseil
Installation du nouveau conseil municipal

DELIBERATIONS

- Election du Maire,
- Détermination du nombre d'adjoints,
- Election des adjoints

QUESTIONS DIVERSES

Lecture de la charte de l' élu local
Questionnaire AMF

Le doyen d'âge prend la présidence de la séance : Monsieur Michel ARTHAUD.

Le PV de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : .14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Kévin Klein : 14 (quatorze) voix (préciser le nombre en chiffres et toutes lettres)

M. Kévin Klein, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

DEL 2026-10 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte quinze membres.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à 14 voix pour et une abstention, décide la création de trois postes d'adjoints.

ELECTION DES ADJOINTS

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– Liste portée par M. Sébastien NEVES, 15 (quinze) voix (*préciser le nombre en chiffres et toutes lettres*)

- La liste portée par M. Sébastien NEVES ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- M. Sébastien NEVES : 1^{er} adjoint,
- Mme Nicole ROBERT : 2^{ème} adjoint,
- M. Guillaume MOULIN : 3^{ème} adjoint.

QUESTIONS DIVERSES


M. Kévin Klein procède à la lecture de la charte de l'élu. Une copie est distribuée à chaque conseillers.

Il procède également à un tour de table pour répondre à d'éventuelles questions :

Didier Vernet : remerciement à l'ancienne équipe pour le travail effectué et pour la passation des informations et dossiers en cours.

Carmen Moman : demande quand aura lieu la prochaine réunion, M. Kévin Klein répond que la prochaine réunion se tiendra rapidement, la convocation sera donc envoyée dans les quinze jours à venir.

M. Kévin Klein félicite l'ensemble de l'équipe. Il relève que les deux secrétaires sont compétentes et pourront faciliter l'installation des nouveaux élus.

L'ordre du jour épuisé, le conseil lève sa séance à 21 heures 04		Signatures :	
Kévin Klein, Maire		Guillaume Moulin, secrétaire de séance	